



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP  
- Section des Pyrénées-Orientales -  
mail: [fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr)  
web: <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>

**CSAL du 14/12/2023**  
**DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Bienvenue à la DDFIP 66, au nom de tous les agents que nous représentons.

Vous arrivez dans notre si beau département en décembre, et même si nous savons bien que vous n'êtes pas le Père Noël, nous allons découvrir ce jour, si accorder le pont naturel du 10 mai 2024 fait partie de votre marge de manoeuvre locale ou pas. En effet, lors du dernier CSAL présidé par Madame GUILLOUET, la Direction a refusé d'accorder ce pont. Sauf erreur de notre part, nous avons compris que dans le 43, vous avez souhaité ne pas engager votre successeur sur cette question.

Dans le 66, vous pouvez désormais vous engager sur ce sujet, et si votre première décision à caractère social, était de revenir sur ce refus effectué par notre ancienne Directrice, ce serait un signe fort, s'agissant du rétablissement du dialogue social dans notre Département. Nous demandons donc encore une fois, que le 10 mai 2024 DEVIENNE UN PONT NATUREL dans le 66.

Nous allons avoir en 2024, tellement de sujets plus complexes à examiner dans cette instance que bloquer sur cette question semble anachronique.

En matière de suppressions d'emplois, par exemple, le 66 a énormément trinqué ces dernières années. En 2024, la création d'un poste d'AFIPA et la suppression de 2 postes C illustrent parfaitement les priorités de la DG, s'agissant de l'emploi à la DGFIP. La création du SDIF, suscite de nombreuses inquiétudes au sein des SIP fonciers de PRADES et de CERET. La création d'un SIP départemental, que nous ne confondons pas avec le SIP de demain, sera-t-elle la prochaine étape ? Couplé avec la fin des antennes du SIE départemental à l'horizon de 2027, on peut être inquiet pour l'emploi à moyen terme, dans ces deux CFP.

Par ailleurs la montée en puissance de l'intelligence artificielle, à la DGFIP nous inquiète vivement. Il en est de même s'agissant de la perspective du développement du flex-office dans notre administration.

Pour en venir à l'ordre du jour, le règlement intérieur présenté dans cette séance arrive bien tardivement et il comporte du moins-disant par rapport à ce que nous connaissions antérieurement. De surcroît, il ne peut pas être amendé. Dans ces conditions, nous ne pourrions que voter contre ce RI.

Le bilan de la campagne IR et le point GMBI arrivent aussi bien tardivement dans cette instance, les documents fournis initialement par l'administration n'étant pas assez explicites ce qui a justifié le report de ces deux sujets pour un CSAL, lorsque la Direction serait prête.

Quant à NOVAE, les documents avaient été fournis hors du délai prévu par le RI. Notre demande de

report de ce sujet était à la fois une façon d'illustrer l'absurdité d'une application du RI à la lettre sur toutes les questions relevant du CSAL, et de dénoncer en même temps, la lourdeur de certains Ordres du Jour, impossibles à tenir sur une journée.

Pour conclure, FO DGFIP 66 tient ici à rappeler quelques unes de ses revendications :

Tout d'abord, nous demandons un réel rattrapage de la perte de pouvoir d'achat, par une revalorisation du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation, dans un premier temps.

Ensuite, nous souhaitons la révision de la grille indiciaire assurant une amplitude de coefficient 6, entre le bas et le haut de la grille.

Enfin nous revendiquons l'intégration des primes dans le traitement, notamment pour le calcul de la pension de retraite. Exclure les primes de l'assiette pour ce calcul est un scandale, encore plus durement ressenti avec la nouvelle réforme des retraites.

S'agissant des primes, les syndicats de la DGFIP n'ont pas du tout apprécié le report de la discussion prévue sur l'indemnitaire le 01/12/23 à 2024, parce qu'un tract syndical a déplu.

Quant à la réforme des retraites certains agents de la ddfip 66 vont en vivre les conséquences fâcheuses dès 2024. La philosophie de la réforme est de travailler plus pour gagner moins. En 2024, certains de nos collègues auraient pu partir à la retraite sans cette réforme, et là ils vont devoir travailler un hiver de plus, au détriment de leur santé, suivant les pathologies qui sont les leurs, avec un horizon au printemps 2025. D'autre voient leurs projets de vie personnels s'éloigner. Le moral des agents est clairement entamé par l'application concrète de cette réforme.

**LE DDFIP DOIT EN TENIR COMPTE.**

Certains voudraient que l'on ne parle plus de cette réforme, mais FO DGFIP 66 continuera toujours à la dénoncer. Ce sujet reste majeur, ainsi que la prévention des risques psychosociaux.

Sur cette dernière question, on se sent souvent démuné en FS pour trouver des mesures concrètes, efficaces, pour mieux être dans la prévention.

Alors soyons courageux, et faisons du 10 mai 2024 un pont naturel. Faire souffler toutes les équipes, ensemble, pendant 5 jours d'affilée est une opportunité à saisir. C'est le seul moment du calendrier 2024 qui le permet. Que pèse une journée de campagne IR, par rapport à la prévention des RPS ? Il n'y a pas photo. Commençons déjà par cela !!!